Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

79e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3e Commission

Point 71 de l'ordre du jour

Explication de position sur L. 38

New York, le 21 novembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie l'Islande d'avoir présenté le projet de résolution sur le système des organes de traités relatifs aux droits de l'homme au nom de la Belgique, de la Slovénie et des cinq pays nordiques. Nous saluons le processus de négociation inclusif et transparent ainsi que l'approche consensuelle.

La Suisse a toujours fermement soutenu le travail des organes de traités, non seulement en tant qu'Etat hôte, mais aussi comme co-facilitateur, avec le Maroc, du processus d'examen de l'état du système des organes de traités en 2020. Les organes de traités constituent un élément clé de l'architecture des droits de l'homme des Nations unies et un pilier fondamental du système universel des droits de l'homme.

Par conséquent, cette résolution biannuelle, qui s'appuie sur la résolution 68/268 de l'Assemblé générale et en soutient la pleine mise en œuvre, demeure une priorité pour la Suisse.

Compte tenu des problèmes et défis auxquels le système des organes de traités est confronté, la résolution de cette année présente des solutions envisageables pour remédier à la situation actuelle, notamment en approuvant le travail important des présidentes et présidents de Comités.

Même si la Suisse aurait souhaité un langage plus fort, nous reconnaissons que la résolution comprend certains éléments clés tels que la référence à un calendrier d'examens prévisible, l'harmonisation des méthodes de travail et la poursuite de la numérisation. Nous apprécions les compromis trouvés après plusieurs rondes de consultations qui ont permis de poursuivre l'adoption de la résolution par consensus. Nous espérons que cette résolution constituera un encouragement supplémentaire à soutenir les conclusions des présidentes et présidents des organes de traités, notamment celles de leurs 35e et 36e réunions annuelles, y compris la mise en place d'un mécanisme consultatif chargé de coordonner les procédures et les questions de fond entre les organes de traités.

Monsieur le Président,

Bien que la résolution actuelle ne soit pas en mesure de répondre aux besoins budgétaires, nous appelons tous les États membres à garantir un financement adéquat du système des organes de traités

relatifs aux droits de l'homme, y compris par le biais d'un financement supplémentaire du budget ordinaire et de contributions volontaires, et ce afin que les organes de traités puissent remplir leur mandat de manière durable et efficace.

Il est de notre responsabilité à tous de nous efforcer d'améliorer le système des organes de traités pour le rendre plus efficace et plus efficient.

Je vous remercie.